



Conférence de presse du 2 avril 2008
Intervention de Mme Anne-Claude Demierre

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite la bienvenue à ce point presse et je vous prie d'ores et déjà de bien vouloir excuser la convocation tardive. Nous sommes conscient que le moment choisi –en pleine session du Grand Conseil- n'est pas idéal pour les médias, il nous semblait cependant essentiel de donner une information immédiate sur la décision du Conseil d'Etat. Ce matin même, nous avons informé les divers acteurs concernés.

La décision qu'a prise le Conseil d'Etat ce lundi est particulièrement attendue, par les diverses institutions concernées, mais également par les habitants de ce canton. Elle devrait notamment mettre un terme à une incertitude qui dure depuis l'année 2002 en ce qui concerne les missions de l'ancien hôpital du district du Lac, devenu site du réseau hospitalier fribourgeois.

Je vous rappelle qu'en 2004 la liste des hôpitaux publiée par le Conseil d'Etat avait fait l'objet d'un recours de la part des assureurs, en particulier en raison des missions attribuées à l'Hôpital de Meyriez. Le Conseil fédéral avait partiellement admis le recours et exigeait du canton une analyse plus complète de la situation. Il demandait en particulier que les cliniques privées fassent partie intégrante de la planification hospitalière cantonale.

C'est aujourd'hui chose faite avec le dernier rapport de planification adopté par le Conseil d'Etat. Fribourg peut témoigner d'une longue tradition du consensus en matière de planification hospitalière et le Conseil d'Etat a tenu compte des divers avis exprimés depuis la publication d'un premier rapport en 2007. L'objectif était de trouver un juste équilibre entre l'accès à des soins de qualité et de proximité et les impératifs de rationalité économique.

Je me réjouis maintenant de donner la parole à M. Patrick Andenmatten, qui va vous expliquer dans les grandes lignes les décisions du Conseil d'Etat.